

Le SAVS peut m'aider à :

- Faciliter la gestion de mon logement.
- Réfléchir à un projet logement.



- Prendre soin de moi et de ma santé.



- Apprendre à faire mes démarches administratives et gérer mon budget.



- Réfléchir et réaliser mon projet professionnel.



- Me repérer dans les transports en commun, m'inscrire à l'auto-école...



- Rencontrer d'autres personnes, choisir ou m'inscrire dans une activité sportive, culturelle, artistique...



- Améliorer mes relations avec ma famille.

S.A.V.S

Pour qui ?

- J'ai 18 ans ou plus.
- J'ai un handicap mental ou psychique.
- J'ai une orientation en S.A.V.S. de la **MDPH**.
- Je vis dans mon logement ou chez un proche.
- J'aimerais avoir des changements dans ma vie.

MDPH = Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

Pour être accompagné par le SAVS :

1. Je viens à un rendez-vous de présentation pour parler de mes besoins.
2. Le SAVS m'envoie une lettre pour me dire si je peux être accompagné ou pas.
3. Si oui, je commence ma période d'évaluation.
4. Si le SAVS valide ma période d'évaluation, je suis accompagné par 2 professionnels.

A quoi sert un SAVS ?

Un SAVS est un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.

Le SAVS m'aide dans ma vie quotidienne.

Par exemple :

- La gestion de mon argent
- La gestion de mon logement
- Pour travailler mes déplacements dans les transports
- La gestion de mes papiers
- Pour prendre soin de ma santé
- Pour réfléchir à un projet professionnel ou rester dans un emploi
- Pour être aidé dans mes démarches administratives
- Pour trouver une activité sportive, culturelle ou artistique

Comment je peux bénéficier d'un accompagnement au SAVS ?

Je dois être âgé de plus de 18 ans.

Je dois être reconnu en situation de handicap par la MDPH.

La MDPH est la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

La MDPH prend la décision de m'orienter vers un SAVS.



Comment se déroule l'admission ?

Je rencontre 2 professionnels pour expliquer ma demande et mes besoins.

Ma demande est expliquée en réunion d'équipe.

Si le SAVS peut m'aider, je commence un accompagnement avec 2 accompagnateurs.

Comment se déroule l'accompagnement ?

J'écris mon projet avec l'aide de mes accompagnateurs.

Dans mon projet, j'exprime mes besoins et les actions à faire.

Je rencontre mes accompagnateurs une fois par semaine, ou une fois tous les 15 jours pour travailler mon projet.

Je peux rencontrer mes accompagnateurs :

- Au SAVS
- A mon domicile
- A l'extérieur

Si je veux, je peux participer à des ateliers collectifs au SAVS.